

Points d'accès au droit en visioconférence

Beaune La Rolande - 02.38.33.92.68
Beaugency - 02.38.44.67.77
Bellegarde - 02.38.90.90.75
Chatillon Coligny - 02.18.69.31.13
Ferrieres en Gatinais - 02.38.96.52.90
Gien - 02.38.37.11.36
Jargeau - 02.38.25.69.69
La Ferté St Aubin - 02.38.64.61.36
Malesherbes - 09.72.61.76.16
Meung-Sur-Loire - 02.18.21.29.29
Montargis - 02.38.07.30.71
Outarville - 02.38.39.50.19
Patay - 02.38.80.81.02
Pithiviers - 02.38.40.52.52
Puisseaux - 09.72.61.76.16
St Jean de la Ruelle - 02.38.79.33.19
Sully s/ Loire - 02.21.76.01.72

Maison de Justice et du Droit d'Orléans Humaine & Connectée

JUSTICE DE PROXIMITÉ
PERMANENCES JURIDIQUES
GRATUITES
INFORMATIONS SUR VOS DROITS

Placée sous l'autorité du ministère de la Justice, la MJD a pour mission de permettre à l'institution judiciaire d'être plus proche, plus rapide et plus compréhensible

1 rue Henri Poincaré - Orléans La Source
du Lundi au Vendredi : 08h45-12h30 / 13h15-17h

CONTACTEZ NOUS



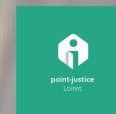
Bolière



mjdorleans@gmail.com



02.38.69.01.22



La prise de rendez-vous est obligatoire
pour rencontrer nos juristes

UNE PRÉSENCE JUDICIAIRE

Le délégué du procureur de la République notifie les rappels à la loi, assure les médiations pénales en présence de l'auteur de l'infraction et de la victime (sur convocation)

Le greffier assure l'accueil et une présence judiciaire

CONSULTATION JURIDIQUE VIA LE CDAD DU LOIRET

Consultations gratuites de notaire : le 1er jeudi de chaque mois, de 09h à 12h

Consultations gratuites d'avocat : 2ème et 4ème vendredi du mois, de 14h à 17h

LA RÉOLUTION AMIABLE DU LITIGE

Le conciliateur de justice : Il favorise le traitement amiable des conflits en matière civile. C'est un moyen simple, rapide et gratuit d'obtenir un accord entre les parties.

Lien Social et Médiation : les médiateurs règlent les litiges, conflits de voisinage et familiaux par la médiation (le lundi matin, le mercredi après-midi et le vendredi matin)

ACCUEIL ET AIDE AUX VICTIMES

AVL : Aide les victimes d'infractions pénales, par information et dans l'orientation de leurs démarches.

Le délégué du défenseur des droits : Il règle les litiges entre l'administration et le particulier, promeut les droits de l'enfant, et lutte contre la discrimination (le mardi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h)

INFORMATIONS JURIDIQUES VIA LE CDAD DU LOIRET

CDAD du Loiret : Information juridique sur le droit du travail (le lundi, le mardi et le jeudi de 09h à 12h).
Aide à la constitution d'un dossier d'Aide Juridictionnelle.

Familles de France : Information sur le droit de la Consommation (le lundi de 9h à 12h).
Aide à la constitution d'un dossier de surendettement (le mardi et le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h).

ADIL 45 : Information juridique sur le droit du logement (le 2ème et le 4ème mardi de chaque mois de 9h à 12h).

Ecrivain public : aide à la rédaction de courriers (le mercredi, de 09h à 12h puis 14h à 17h)

Le CIDFF du Loiret : Information sur le droit des femmes et des familles (le mardi de 14h à 17h et le jeudi de 9h à 12h).